



Le Portevoix

freeq

Syndicat des enseignantes et des enseignants du Collège Lionel-Groulx

Le 24 avril 2013

Vol 3, no 5

**Prochaine date
de tombée :
15 mai 2013**

« Ce n'est pas la révolte en elle-même qui est noble, mais ce qu'elle exige. »

Albert Camus (extrait de *L'homme révolté*)

SOMMAIRE

1	Mot d'introduction La première édition de la <i>Semaine de la santé</i>
3	Forum social mondial de Tunis Capsule convention
5	Condoléances
6	Stage scientifique au Costa Rica <i>Rouge comme un printemps</i> au CLG
7	Comité des relations de travail et quelques réflexions
9	Au calendrier
10	Les ressources du volet 2 ne poussent pas dans les arbres
12	Lettre envoyée à la Direction des affaires corporatives et des communications en réponse à l'invitation à une consultation sur le nouveau logo du Collège
13	Petit lexique pour une école humaniste
14	Des nouvelles de notre fédération
16	Deuxième tournoi de golf régional au profit du camp Vol d'été Leucan-CSN

Prochainement

25-26 avril 2013

Colloque Agir contre l'homophobie

30 avril au 3 mai 2013

28^e congrès Conseil central des Laurentides

Votre comité syndical

Michel Milot, président
poste 2296

Isabelle Pontbriand, vice-présidente
poste 2777

Chantal Pilon, secrétaire générale
poste 2528

Sylvain Pinard, resp. aux dossiers. syndicaux
poste 2778

Patrick Lebonnois, resp. aux dossiers. syndicaux
poste 2248

Marie-Claire V. Toupin, adj. à l'exécutif
poste 7882

Informations

⌨ <http://see.clg.qc.ca>

✉ seeclg@clg.qc.ca

📘 Syndicat SEECLG

MOT D'INTRODUCTION

Par Isabelle Pontbriand, vice-présidente du SEECLG et responsable à l'information

Chers collègues,

C'est avec plaisir que je vous invite à la lire ce *Portevoix* bien particulier. En effet, ce numéro comprend des articles de très nombreux collaborateurs, ce qui témoigne d'une vie syndicale en santé et d'un dynamisme impressionnant dans le contexte d'une année scolaire aussi chargée! Remerciement chaleureux, donc, à Julie Chaussé-Maccabée (éducation physique), Denis Paquin (économique), Guillaume Chagnon (biologie), Isabelle Billaud (français) et Pierre Robert (histoire de l'art), Charles Jutras et Guy Ferland (philosophie) ainsi que Christiane Carrère (anthropologie).

Vous trouverez aussi, dans ce numéro, des informations importantes relatives à la planification de la prochaine année scolaire.

Joyeux printemps et bonne lecture!



LA PREMIÈRE ÉDITION DE LA SEMAINE DE LA SANTÉ

Par Julie Chaussé-Maccabée, professeure d'éducation physique et co-responsable du programme PISTE

La maladie coûte cher aux entreprises : employés stressés ou souffrant d'obésité, épuisement professionnel, troubles musculo-squelettiques, hausse des primes d'assurance médicaments et explosion de l'absentéisme. La tendance veut que l'employeur contribue à la création d'un environnement sain et positif pour l'employé.

En effet, la santé au travail vise à favoriser le *mieux-être*, c'est-à-dire l'expérience personnelle de la santé physique et mentale. Le mieux-être au travail, c'est bien plus que la santé de chaque employé – c'est un moyen efficace de prendre le pouls d'une entreprise au complet.

Le Programme intégré de santé au travail des employé(e)s (PISTE)

Depuis plusieurs années, le Collège a adopté PISTE, une série de mesures préventives et de sensibilisation visant à contrer la sédentarité et à favoriser la santé physique et mentale du personnel. À cet effet, le département d'éducation physique assure l'application de ce

programme en offrant au personnel des choix d'activités physiques hebdomadaires

en plus d'activités ponctuelles (tournoi amical, circuit de marche intérieur et extérieur, évaluation de la condition physique, etc.). Le calendrier PISTE envoyé régulièrement par courriel donne les détails des activités offertes.

La première édition de la Semaine de la santé

Puisque le stress est un facteur de risque de plus en plus important dans le développement de la maladie et que l'activité physique est un moyen de le diminuer, nous avons travaillé à l'élaboration d'une semaine sur le thème de la santé globale. C'est ainsi que, avec l'appui de la direction, de la vie étudiante, de tous les syndicats et de l'association des cadres, la première *Semaine de la santé* battra son plein entre le 20 et le 24 mai 2013. Le premier évènement du genre au Collège Lionel-Groulx s'adresse autant aux étudiants qu'aux employés, il se veut une activité rassembleuse et une occasion unique de promouvoir la santé dans notre communauté.

Activités et horaire

Des activités sportives sur l'heure du dîner, des séances de massothérapie sur chaise et un tirage de consultations en nutrition font partie des activités prévues pour le personnel lors de cette semaine. De plus, le Défi Lionel aura lieu le mercredi 22 mai et tous pourront participer à un circuit de 2,5 km de marche, de 2,5 km de course à pied ou de 5 km de course à pied dans les rues de Sainte-Thérèse. En tant qu'enseignants, vous êtes invités à participer aux activités de la semaine selon votre horaire personnel.

La publicité et les inscriptions aux différentes activités débiteront sous peu. Afin que cet évènement s'inscrive dans les traditions de notre Collège, nous comptons sur votre aide pour en faire la promotion auprès de vos collègues et étudiants.

Le comité organisateur (enseignants) de la Semaine de la santé 2013

Jacynthe Duplantie, enseignante en éducation physique et équipe PISTE, poste 2681

Julie Chaussé-Maccabée, enseignante en éducation physique et équipe PISTE, poste 2401

SEMAINE DE LA SANTÉ 2013 : HORAIRE DES ACTIVITÉS

	Lundi 20 mai	Mardi 21 mai	Mercredi 22 mai	Jeudi 23 mai	Vendredi 24 mai
9h-11h		Massothérapie sur chaise (10 minutes) (\$, reçu disponible, inscription requise dès le 26 avril à l'adjointe RH au poste 2570)		9h30 à 12h30 Consultation 30 min en nutrition (concours sur la page Facebook du Collège dès le 26 avril)	
11h40-12h20	Midi actif pour tous (aucune inscription requise) Palestre : zumba Piscine : styles de nage Salle multi : ballon suisse Salle de musculation : Atelier d'initiation à la musculation (employés seulement, inscription requise à Julie poste 2401)	Midi actif pour tous (aucune inscription requise) Gym double : badminton Palestre : yoga Piscine (PISTE, employés seulement) : aquajogging OU entraînement de natation	11h30-14h00 Défi Lionel pour tous (inscription requise, voir page d'accueil du collège dès 26 avril) 2.5 km marche 2.5 km course 5 km course	Midi actif pour tous (aucune inscription requise) Gym double : badminton Palestre : step Piscine : waterpolo Salle de spinning : spinning Gym simple : hockey cosom	Midi actif pour tous (aucune inscription requise) Gym double : tennis Salle de spinning : spinning
13h-16h		12h à 15h Consultation 30 min en nutrition (concours sur la page Facebook du Collège dès le 26 avril)		Massothérapie sur chaise (10 minutes) (\$, reçu disponible, inscription requise dès le 26 avril à l'adjointe RH au poste 2570)	

FORUM SOCIAL MONDIAL DE TUNIS

Par Denis Paquin, professeur d'économie



Cinq enseignants du collège (Stéphane Chalifour, Michel Milot, Denis Paquin, Isabelle Pontbriand et Judith Trudeau) ont participé, dans le cadre d'une délégation FNEEQ, au Forum social mondial tenu à Tunis du 26 au 30 mars dernier. Au programme : manifestations pour un monde meilleur, rencontre avec un peuple passionnant et une myriade de conférences de tous les

horizons altermondialistes. Prochainement, nous aurons le plaisir de partager avec vous, dans le cadre d'un numéro spécial du *Portevoix*, certaines réflexions inspirées par cet événement. Un reportage réalisé lors du Forum sera également projeté à l'automne prochain, après des heures et des heures de montage... Enfin, un comité «Action internationale» a été créé de façon à ce que cet engagement international puisse se poursuivre localement au collège (avis aux intéressés, il est toujours possible de se joindre à ce comité). Prochain rendez-vous dans deux ans lors de la prochaine édition du FSM!

CAPSULE CONVENTION

Par Chantal Pilon, secrétaire générale du SEELG

Nous serons bientôt en pleine opération de répartition des tâches. Examinons les étapes qui nous y conduisent...

LE PROJET D'ALLOCATION DES RESSOURCES ET LA RÉPARTITION DES TÂCHES

Après avoir établi sa prévision d'inscriptions, le Collège dépose, au plus tard le 1^{er} mai, le projet d'allocation des ressources au comité des relations de travail (CRT). La partie patronale et la partie syndicale disposent ensuite de 3 semaines pour s'entendre sur le projet (art. 8-5.08 de la convention collective).

1. Répartir entre les disciplines

Le projet d'allocation précise, pour chaque discipline, le nombre d'*équivalents temps complet* (ETC) qu'on lui accorde pour assumer les cours **prévus**, et ce, pour les sessions d'automne et d'hiver. Puisque toutes les charges ne sont pas des charges à 100 %, les allocations peuvent être exprimées en nombres fractionnaires (ex. : 7,2 ETC).¹

2. Répartir entre les volets

Le projet d'allocation doit prévoir les libérations syndicales et les ressources dans les divers volets :

- **Volet 1** : Les ressources nécessaires à l'enseignement.

¹ Un équivalent temps complet (ETC) peut correspondre à 1 enseignant à temps plein, à 2 enseignants à 50 %, à 2 enseignants dont l'un est à 20 % et l'autre à 80 %, etc.

- **Volet 2** : Les ressources nécessaires à la **coordination** de disciplines, de départements et de programmes ainsi que les ressources nécessaires aux activités d'encadrement (y compris les centres d'aide) et aux activités de programme (y compris le développement, l'implantation et l'évaluation).
- **Volet 3** : Les ressources nécessaires aux activités de **perfectionnement**, de recyclage, de stage en milieu de travail, de recherche, etc.
- **Colonne D** : Les ressources nécessaires pour soutenir le **plan stratégique** (activités de programme, de perfectionnement, d'organisation des stages et ateliers, d'amélioration de la réussite, de transfert technologique, de recherche et d'insertion professionnelle, etc.). Normalement, il s'agit de projets non récurrents. (art. 8-5.06)

3. Répartir entre les profs

Lorsque l'allocation est transmise dans les départements, la procédure de répartition s'enclenche. Chaque département établit ses propres règles de répartition qui peuvent prendre en compte plusieurs facteurs : le nombre de préparations, l'expertise de chacun, le fait qu'un prof a déjà donné le cours, l'ancienneté, etc. Certains départements fonctionnent par désidérata ou selon un système de rotation, d'autres créent un comité de la tâche, etc.

Cependant, il existe des incontournables : le calcul de la charge individuelle de travail (CI) et le respect du nombre d'ETC octroyés. De plus, l'ordre de priorité d'engagement doit être respecté.

4. Répartir selon l'ordre de priorité

Chaque session, le Collège transmet aux départements **l'ordre de priorité d'engagement** qui est déterminé par l'ancienneté, mais aussi par d'autres facteurs, entre autres :

- **MED** : Des enseignants permanents mis en disponibilité dans le réseau peuvent être déplacés.
- **Priorité a)7** : Un enseignant qui a obtenu un contrat sur poste préserve sa priorité sur les postes pendant les 3 années suivantes (p. 68 de la convention).
- **Priorité b)5** : Un enseignant qui a obtenu un contrat temps complet annuel (TC) obtient une priorité sur les charges d'enseignement pendant les trois années suivantes (p. 71 de la convention). Il faut bien noter que, dans certaines circonstances, il peut arriver qu'une priorité b)5 prévale sur une ancienneté plus élevée.
- **Priorité établie par le comité de sélection** : Lorsque plusieurs profs sont engagés en même temps, il peut arriver que le comité de sélection soit appelé à établir leur ordre de priorité pour la première année d'engagement.

Quoi qu'il en soit, à moins d'être permanent, **on ne peut pas obtenir de tâche sans postuler**, et ce, même si on a participé à la répartition de la tâche.

LA PROCÉDURE D'AFFICHAGE

Après avoir déterminé les charges à combler dans une discipline, le Collège procède à leur affichage sur le babillard du premier étage de l'aile Sauvé² et sur PaieNet³. Chaque affichage précise la date d'échéance (10 jours plus tard). La procédure et le formulaire permettant de postuler se trouvent sur PaieNet.

Un prof peut postuler à son choix sur toutes les charges, seulement sur les charges à 100 % ou sur des charges spécifiques. Le prof indique aussi son intention d'accepter ou non des remplacements en cours de session.

Il faut demeurer vigilant jusqu'au début de la session qui suit, car il peut y avoir plusieurs affichages dans une même discipline. En effet, pour toutes sortes de raisons, et jusqu'à la dernière minute, le Collège peut être appelé à combler une charge de remplacement (congrés de maladie, de maternité, etc.).

CE QU'IL EST ESSENTIEL DE SAVOIR

- a. La **signature** que nous apposons pour accepter notre tâche au moment de la répartition en département ne nous dispense pas de postuler selon la procédure établie.
- b. Un prof peut **se désister** avant la date d'échéance indiquée sur l'affichage, mais s'il refuse une charge qui lui est offerte après la date d'échéance et si son refus force la tenue d'un comité de sélection, les conséquences pourraient être graves, allant même jusqu'à compromettre son lien d'emploi avec le Collège.
- c. Le **lien d'emploi** avec le Collège est normalement préservé pendant les 3 années qui suivent la signature du dernier contrat. Un prof a donc la possibilité de ne pas postuler pendant quelques sessions. Il doit cependant en mesurer sérieusement les impacts en prenant en considération son ancienneté, mais aussi d'autres facteurs comme les règles de priorité a7) et b)5.



Nous ne pourrions jamais assez conseiller à nos membres de faire appel au syndicat lorsque la moindre inquiétude surgit quant à leurs droits!

-
2. On trouve, sur le même babillard, les cours de la formation continue qui peuvent parfois permettre de compléter une tâche afin d'obtenir un temps complet annuel.
 3. On peut accéder à PaieNet à partir de Colnet.

CONDOLÉANCES



Nous avons une pensée de réconfort pour Anne Millet, professeure d'histoire de l'art, dont la mère est décédée récemment. Nous offrons nos sympathies à la famille et aux amis dans le deuil.

STAGE SCIENTIFIQUE AU COSTA RICA

Par Guillaume Chagnon, professeur de biologie

Le 4 février dernier, un groupe de 18 étudiants du Collège Lionel-Groulx et leurs 2 accompagnateurs chevronnés se sont envolés vers le Costa Rica. Tous avaient des craintes et des attentes par rapport à leur séjour de 15 jours dans cette région néotropicale. Mais aucun ne savait à quel point ce cours et ses activités allaient changer à jamais sa vie!

Le cours « biologie de l'environnement » est l'un des cours porteurs de l'épreuve synthèse du programme de sciences de la nature. Il vise à intégrer différentes notions acquises par les étudiants dans une perspective multidisciplinaire. La trame de fond du cours est la visite d'écosystèmes hautement « biodiversifiés » dans l'objectif d'en mesurer certains paramètres, de saisir leur importance écologique, de comprendre les dangers qui les menacent et d'explorer de nouvelles relations possibles entre l'humain et la nature.



Rencontre avec un capucin à face blanche

Dans ce pays où la biodiversité est à la fois exubérante mais fragile, les étudiants ont eu la tâche de prendre diverses mesures et de noter de nombreuses observations. Ce faisant, ils ont eu le plaisir de découvrir et d'admirer des écosystèmes de plus en plus perturbés tels que les récifs coralliens, la forêt tropicale sèche, la forêt de mangrove et la forêt tropicale très humide. C'est donc par les cinq sens que les étudiants ont appris à connaître ces endroits délicats. Comme on ne peut aimer que ce que l'on connaît et qu'il va de soi de protéger ce que l'on aime, voilà une nouvelle cuvée de citoyens prêts à renverser la vapeur des dernières décennies! Ne soyez pas étonnés d'entendre discuter

ces étudiants avec passion des immenses répercussions mondiales de notre consommation de crevettes, de thon rouge, de viande bovine ou d'ananas, pour ne donner que quelques exemples.

En plus de garder un souvenir intarissable des familles costariciennes qui les ont accueillis, nourris et hébergés, les étudiants de l'édition 2013 garderont en tête des expériences exceptionnelles telles que la rencontre privilégiée avec diverses espèces de singes, avec des paresseux, des morphos, des toucans, des poissons tropicaux, des caïmans, des serpents, des rainettes, divers insectes aux adaptations bizarres et spectaculaires et des plantes aux stratégies uniques pour assurer leur survie. La plupart auront foulé pour la première fois un volcan actif et profité des plaisirs du magma via un bain dans des eaux thermales naturelles. Une première cette année : les étudiants ont eu l'immense chance de voir un ocelot (félin ressemblant à un jaguar version miniature) traverser la forêt tropicale sèche. Parmi les moments les plus magiques du stage, nous comptons aussi l'observation, par une nuit sans lune, d'une énorme tortue marine marchant sur la plage vers une mer remplie de planctons phosphorescents.

L'objectif d'enrichir leur vision du monde et de marquer les étudiants de façon significative a encore une fois été atteint! Il ne reste plus, pour eux, qu'à terminer un projet d'équipe touchant l'une des thématiques survolées lors de notre séjour pour devenir de véritables experts de leur sujet. Cette aventure humaine et intellectuelle n'aurait pas pu être réalisée sans les subventions de divers donateurs. Nous remercions donc Les offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ), Marbaw International Nickel Corporation, Construction le Phénix du Nord, la Fondation du Collège Lionel-Groulx et le Syndicat des enseignantes et des enseignants du Collège Lionel-Groulx pour leur appui à notre projet.



Examen de brousse en région pluvieuse

ROUGE COMME UN PRINTEMPS AU COLLÈGE LIONEL-GROULX

Par Pierre Robert, professeur d'histoire de l'art, et Isabelle Billaud, professeure de français

LE MERCREDI 15 ET LE JEUDI 16 MAI 2013

Un événement coproduit par des professeurs des départements des sciences humaines, des arts plastiques et de français.

Photos, vidéos, conférences, performances, séance de prises de parole et table ronde.

LE MERCREDI 15 MAI

Dès 17 h, dans le hall d'entrée Duquet, présentation de l'événement et vernissage d'une exposition multidisciplinaire : photographies de Luc Jardon, vidéo artistique de Édith Brunette, bande dessinée de Philippe Couture (créateur de la planche sur l'affiche de l'événement).

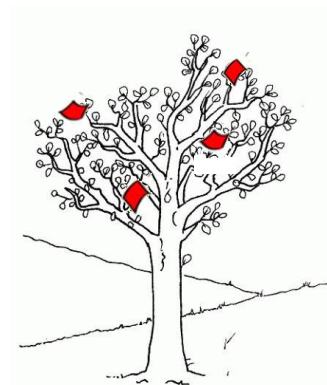
À 18 h 45, dans le local D-107, conférence sur l'art et le printemps québécois avec Marie-Ève Charron et projection d'une vidéo d'étudiants finissants en sciences humaines (ponctuée d'entrevues avec Alain Deneault et Guy Rocher).

À 20 h, au Kafé étudiant (D-029), séance de prises de parole avec les interventions des étudiants Christopher Giorffy, Amélie Poulin-Girard, Jean-Michel Patenaude-Girard et Nicolas Guindon, de professeurs parmi lesquels Sébastien St-Onge, Claudine Vachon, Michel Milot et d'invités dont Djemila Benhabib, Jean Barbe, Isabelle Baez, Gabriel Nadeau-Dubois. L'artiste Sophie Castonguay offrira également une performance participative.

LE JEUDI 16 MAI

À 18 h, au Carrefour étudiant, une table ronde animée par Sébastien Gendron réunira quatre invités : Christian Nadeau, Mathieu Bock-Côté, Marie-Andrée Chouinard et Isabelle Baez. Elle sera suivie d'un débat sur le thème « Les lendemains d'un printemps ».

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter l'un ou l'autre des organisateurs de l'événement : Stéphane Chalifour, Judith Trudeau, Pierre Robert, Isabelle Billaud, Nathalie Miljour, Nathalie Larouche, Claire Portelance ou Murielle Chapuis.



COMITÉ DES RELATIONS DE TRAVAIL ET QUELQUES RÉFLEXIONS

Par Michel Milot, président du SEELG et du CRT

Le projet de répartition des ressources enseignantes pour l'année 2013-2014 sera déposé lors de la prochaine réunion du CRT, le 30 avril. Lors de l'assemblée générale du 10 avril dernier, un mandat clair a été donné aux représentantes et aux représentants des enseignantes et des enseignants au CRT par l'adoption de la proposition suivante :

PROPOSITION 1 :

Que l'AG demande à ses représentants à l'exécutif syndical et au comité des relations de travail (CRT) de négocier les éléments suivants :

a) **SUPPLÉANCE :**

- Afin de réduire le nombre d'ETC puisés au volet 1 pour la suppléance, que le Collège utilise les coûts de convention pour défrayer ces coûts.
- Afin de mieux évaluer les besoins en suppléance, que le Syndicat obtienne le détail de tous les remplacements (discipline par discipline, professeur par professeur).

b) LIBÉRATION SYNDICALE :

- Que 3 ETC (au lieu de 2,5 ETC) soient octroyés pour les libérations de l'exécutif syndical (réaffirmation d'une résolution unanime d'AG proposée par Benoît Archambault le 22 avril 2009).

c) FORMATION D'UN COMITÉ SUR LA TÂCHE (COMITÉ PARITAIRE) :

- Qu'un comité paritaire sur la tâche soit formé. Celui-ci serait en appui au CRT et pourrait discuter de façon plus approfondie de l'ensemble des éléments liés à l'allocation des ressources, notamment celles prévues à l'article 8-5.00 (Volet 1, 2 et 3 et colonne D).

Concernant la formation d'un comité sur la tâche, cette idée est venue du fait que les discussions autour de la tâche, discussions souvent très techniques, gagneraient en clarté et en transparence par la tenue de rencontres régulières d'un comité. Celui-ci pourrait traiter les nombreuses questions liées à la tâche : impact des modalités de répartition des ressources au volet 2, utilisation du volet 3 et de la colonne D, taille et formation des groupes, coûts liés à la suppléance, création de postes, etc. L'idée d'un tel comité n'est pas de se substituer au CRT, mais bien d'appuyer les travaux de celui-ci.

Hormis la recommandation d'un comité paritaire sur la tâche, ces demandes ne sont pas nouvelles. De plus, nous ne manquons pas de solutions créatives afin de réduire certains coûts comme la suppléance (voir les deux derniers *Portevoix*). Comme la réponse patronale tarde à venir et que nos prétentions nous semblent tout à fait légitimes et réalistes, l'AG a jugé bon de se munir d'un plan d'action afin de faire valoir ses revendications, et ce, en adoptant la proposition suivante :

PROPOSITION 2 :

Dans l'éventualité où le projet de répartition des ressources 2013-2014 déposé en CRT le 30 avril 2013 ne tient pas compte des demandes énoncées dans la proposition 1, que l'Assemblée générale invite ses membres à se rendre à la réunion du CRT du 7 mai pour recevoir les explications de la partie patronale.

Nous vous tiendrons au courant de la suite des choses.

Enfin, voici une liste, non-exhaustive, de sujets qui sont actuellement en cours de traitement au CRT : les modalités de remplacement et de suppléance, la procédure d'affichage, l'évaluation administrative, les procédures de plaintes, le coût des vêtements en éducation physique, le calendrier des instances, la panne du 1^{er} mars, le paiement d'une partie de la libération syndicale par le Syndicat, les problèmes liés à l'organisation des voyages, etc. Des discussions concernant les cours multidisciplinaires en sciences humaines (une lettre d'entente permettant la création de postes et une méthode de répartition des cours multi) sont présentement en cours dans toutes les disciplines qui donnent ces cours. Les conclusions de ces discussions seront présentées en CRT dans les prochaines semaines. Nous vous rappelons que vous pouvez assister aux rencontres de CRT et que les procès-verbaux adoptés sont tous disponibles pour consultation au bureau syndical.

AU CALENDRIER

« LOCAL »

- 25 avril : Assemblée des coordonnateurs et des coordonnatrices de départements et de programmes.
- 29-30 avril : Premier bloc de journées d'encadrement et de soutien des élèves.
- 30 avril : Réunion du comité des relations de travail (CRT).
- 30 avril : Réunion du conseil d'administration.
- 6 mai : Entrée en fonction du nouveau directeur général du Collège Lionel-Groulx.
- 7 mai : Réunion du comité des relations de travail (CRT).
- 14 mai : Réunion du comité des relations de travail (CRT).
- 15 mai : Date limite pour les demandes de PVRTT.
- 15-16 mai : Rouge comme un printemps (activités de commémoration du printemps québécois).
- 20 au 24 mai : Semaine de la santé 2013 (voir article de Julie Chaussé-Maccabée)
- 23 mai : Réunion de la commission des études (CÉ).
- 29-30-31 mai : Deuxième bloc de journées d'encadrement et de soutien des élèves.
- 5 juin : Assemblée générale annuelle du SEECLG.
- 7 juin : Fin des cours de la session hiver 2013.
- 12 juin : Hommage aux retraités et dîner de fin d'année
- 14 juin : Date de remise des notes pour la session hiver 2013 (avant 16 h) / Début des vacances !



« NATIONAL »

- 26 avril : À 10 h, minute de silence en commémoration des travailleurs morts et accidentés au travail.
- 25-26 avril : Colloque Agir contre l'homophobie et l'intimidation (à Boucherville).
- 27 avril : Manifestation contre la réforme de l'assurance-emploi (Montréal, Place du Canada, 12 h).
- 30 avril au 3 mai : Congrès triennal du Conseil central des Laurentides (CCL-CSN).
- 23-24 mai : Regroupement cégep (FNEEQ-CSN).
- 29-30-31 mai : Conseil fédéral (FNEEQ-CSN) à Montréal : si vous désirez participer à l'une ou l'autre de ces journées, manifestez votre intérêt au poste 7882 ou à l'adresse suivante : seeclg@clg.qc.ca.
- 30-31 mai : 24 heures pour un Québec apprenant (visitez le site de l'événement organisé par l'ICEA au www.icea.qc.ca/site/québec-apprenant).

LES RESSOURCES DU VOLET 2 NE POUSSENT PAS DANS LES ARBRES

Par Charles Jutras et Guy Ferland, coordonnateurs du Département de philosophie

Les ressources pour la coordination des comités de programme et des départements ne poussent pas dans les arbres. Selon la convention collective, elles proviennent du nombre de professeurs engagés par le Collège selon le calcul suivant (clause 8-5.04) : « Chaque Collège ou Campus dispose annuellement d'une (1) enseignante ou d'un (1) enseignant à temps complet ou l'équivalent par dix-huit (18) enseignantes et enseignants à temps complet ou l'équivalent alloué en vertu de la clause 8-5.03. » À ce nombre, il faut ajouter l'allocation fixe de 3,5 ETC prévue à l'annexe I-2.

Des ressources supplémentaires sont allouées à la colonne D « pour des activités de programme, de perfectionnement disciplinaire et pédagogique, d'organisation des stages et ateliers, d'amélioration de la réussite des étudiantes et étudiants, de transfert technologique, de recherche et d'insertion professionnelle. » (8-5.06) Il serait donc important de viser ces ressources de la colonne D (et non du volet 2) lorsqu'on demande des libérations ponctuelles pour ces activités, notamment pour les évaluations et révisions de programmes.

De plus, pourquoi ne pas maximiser l'utilisation des ressources en faisant en sorte que ceux qui siègent sur ces comités d'évaluation de programme soient des coordonnateurs qui profitent déjà d'un dégageant ? Les « règles » de distribution du volet 2 ont déjà fait en sorte d'avantager les programmes, parfois légèrement, parfois radicalement, mais jamais de les désavantager.

Les paramètres de distribution des ressources pour le volet 2 doivent également suivre les règles suivantes : « soixante-douze pour cent (72 %) des ressources dont dispose le Collège selon la clause 8-5.04 sont allouées à la coordination dont dix pour cent (10 %) à la coordination de programme. »

Si l'on s'en tenait à la lettre de la convention collective dans son interprétation la plus pro-programme possible, ce serait donc 62 % des ressources du volet 2 qui devraient être allouées pour la coordination des départements.

Ces 62 % (qui représentent le minimum prescrit par notre contrat de travail) des ressources pour les coordonnateurs de département ne seraient pas de trop, compte tenu des nouvelles responsabilités qui incombent aux coordonnateurs de département, départements qui restent, selon la FNEEQ, le centre d'identification des professeurs du collégial, faut-il le rappeler ?

Le tableau ci-dessous souligne d'ailleurs les nombreuses responsabilités des coordonnateurs de département. Plus il y a de professeurs dans un département, plus ces responsabilités qui sont maintenant imputables aux coordonnateurs de département deviennent lourdes à gérer. Qui plus est, cette description de tâche n'inclut pas tous les problèmes courants qui peuvent survenir à tout moment comme des questions d'ordre pédagogique, sur les PVRTT ou les congés de perfectionnement, les congés de maladie qu'il faut souvent gérer à la petite semaine, les conflits entre enseignants, les révisions de notes, les plaintes d'élèves, etc., provenant aussi bien de la direction que des professeurs. Par exemple, le département de philosophie compte en moyenne 28 professeurs annuellement et ne reçoit que 0,65 ETC de libération pour la coordination. À deux coordonnateurs, nous enseignons à près de 100 étudiants chacun. Bref, comment coordonner un département avec si peu de ressources ?

Alors, pourquoi aller piger dans l'enveloppe du volet 2, qui sert tout juste à combler les tâches des coordonnateurs de département et qui a été négociée dans la convention collective, pour toutes sortes de tâches non négociées pour lesquelles il y a déjà des ressources accordées ailleurs dans la convention collective ?

Le coordonnateur de département est la personne ressource vers qui tous se tournent et c'est normal. C'est donc tout ce travail que l'on refuse de reconnaître lorsqu'on restreint les ressources prévues pour les coordinations de départements au profit des nombreuses activités de programmes. C'est pourquoi il

faut demeurer vigilant lorsqu'on fait des demandes de libérations supplémentaires pour les activités de programmes. Il faudrait plutôt penser collectivement et nous mobiliser pour revendiquer davantage de ressources au volet 2 ainsi que pour demander que les ressources de la colonne D servent principalement pour les activités de programmes qui ne cessent de s'accumuler et alourdissent notre tâche.

La coordination départementale

4-1.10

La coordonnatrice ou le coordonnateur du département coordonne les activités requises pour la réalisation des fonctions du département prévues à la clause 4-1.05 et remplit les tâches administratives inhérentes à sa fonction. A ces fins, la coordonnatrice ou le coordonnateur accomplit les tâches spécifiques suivantes:

Dans le cadre des activités liées à la régie interne:

1. Voir à la tenue des assemblées départementales et à leur animation;
2. Assurer le suivi des règles départementales en tenant compte des politiques institutionnelles;
3. Préparer, pour soumettre à l'assemblée départementale, un projet de répartition des charges d'enseignement et des activités relatives aux services professionnels rendus à l'intérieur des normes fixées par la convention collective et par le Collège;
4. Faciliter la circulation de l'information et la communication entre les membres du département;
5. Acheminer les demandes du département à différentes instances du collège ou à des organismes extérieurs;
6. Donner suite aux diverses demandes adressées au département en provenance des étudiantes et des étudiants, des individus ou des organismes extérieurs, selon les orientations du département.

Dans le cadre des activités liées à la pédagogie:

1. Effectuer le suivi nécessaire à la mise en place des activités relatives à l'accueil et à l'intégration des étudiantes et des étudiants dans le cadre des services professionnels rendus;
2. Voir à ce que les plans de cours soient adoptés;
3. Effectuer le suivi nécessaire pour que l'ensemble des opérations liées à la prestation des cours, aux modalités d'évaluation, aux besoins en locaux et en équipements, aux horaires, aux stages, puisse se dérouler;
4. Effectuer le suivi nécessaire à la mise en place d'activités d'aide à la réussite dans le cadre des services professionnels rendus.

Dans le cadre des activités liées au budget et aux ressources matérielles:

1. Participer aux prévisions budgétaires;
2. Administrer les budgets de fonctionnement et d'investissement du département;
3. Recommander l'achat de matériel pédagogique et didactique (livres, revues, DVD, etc.) et procède, en l'absence de personnel technique, aux requêtes d'achat;
4. Effectuer le suivi relatif aux projets de rénovation, à la détermination des besoins des locaux spécialisés ou encore à l'organisation matérielle des laboratoires.

Dans le cadre des activités liées aux relations avec les pairs:

1. S'assurer que les enseignantes et les enseignants qui éprouvent des difficultés reçoivent une assistance;
2. Effectuer le suivi afin que soit assurée l'assistance professionnelle aux nouvelles enseignantes et nouveaux enseignants.

Dans le cadre des activités liées aux relations avec le personnel de soutien:

1. Participer à l'élaboration des critères de sélection du personnel de soutien (par exemple, technicien de travaux pratiques, appariteur, à valider lors de l'écriture);
2. Participer à la planification de l'organisation des laboratoires avec le personnel de soutien (par exemple, technicien de travaux pratiques, appariteur, à valider lors de l'écriture).

Dans le cadre des activités liées aux relations avec le collège:

1. Participer, selon les pratiques locales, à l'assemblée des coordonnateurs et coordonnatrices de département;
2. Assurer le suivi auprès de la direction des études des activités départementales suivantes:
 - a) répartir et pondérer les activités pédagogiques à l'intérieur des normes fixées par la convention collective et par le Collège;
 - b) s'assurer que soient définis les objectifs, appliquées les méthodes pédagogiques et établis les modes d'évaluation propres à chacun des cours dont le département est responsable en tenant compte de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages;
 - c) voir à ce que soient donnés tous les cours dont le département est responsable et en assurer la qualité et le contenu;
 - d) procéder à l'élaboration des prévisions budgétaires du département;

- e) étudier, établir et maintenir, s'il y a lieu, des relations appropriées avec des établissements, des organismes et des entreprises compte tenu des moyens mis à sa disposition par le Collège;
- f) former un comité de révision de trois (3) personnes, dont l'enseignante ou l'enseignant concerné, habilités à modifier, s'il y a lieu, les notes finales de l'étudiante ou de l'étudiant;
- g) élaborer le plan de travail annuel du département, en assurer le suivi et faire un rapport annuel des activités départementales.

4-1.11

La coordonnatrice ou le coordonnateur transmet au Collège le plan de travail et le rapport annuels du département. Les renseignements contenus dans ces documents ne peuvent servir à l'évaluation des enseignantes et enseignants.

Le rapport annuel du département fait état:

- des activités inscrites au plan de travail qui précise les moyens mis en place pour leur réalisation;
- les ajustements requis en cours de réalisation;
- les recommandations pertinentes;
- les informations prévues en 8-4.03 d).

LETTRÉ ENVOYÉE À LA DIRECTION DES AFFAIRES CORPORATIVES ET DES COMMUNICATIONS EN RÉPONSE À L'INVITATION À UNE CONSULTATION SUR LE NOUVEAU LOGO DU COLLÈGE

Par Christiane Carrère, professeure d'anthropologie

Madame,
Monsieur,

Je tenais à dire que l'idée de changer le logo du Collège ne me plaît pas du tout. En fait, je ne suis pas autant réfractaire à l'idée de changer le logo qu'à l'idée qui amène à appeler le Collège une «organisation». Cette dernière me choque profondément. Voilà pourquoi je ne me joindrai pas au groupe témoin qui part du principe que l'on devrait changer le logo et pourquoi j'exprime ici ma très grande réticence.

Quand on parle du Collège Lionel-Groulx, comme de n'importe quelle institution d'enseignement d'ailleurs, les mots sont importants et ce n'est pas une simple question d'être pointilleux. Une maison d'enseignement ce n'est pas une «entreprise»; il s'agit d'une institution dont la mission (pédagogique et académique en premier lieu) s'inscrit dans sa culture institutionnelle particulière, dans sa région et dans une histoire qui lui est spécifique.

Je me pose la question et me demande pourquoi on devrait changer ce logo qui nous identifie très bien et qui est «connu» et «reconnu». Je suis surprise de lire que notre image et notre «positionnement» (par rapport à quoi au juste?) doivent être améliorés et que cela passe par un processus esthétique et cosmétique... Il me semble que notre image DEVRAIT reposer sur des éléments de réussite du projet éducatif de l'institution et sur la formation qui s'y donne. Au lieu de changer le logo et l'apparence des choses, pourquoi ne pas faire valoir le projet éducatif par des moyens qui ne sont pas seulement une question d'image?

J'écris ce message sans trop d'espoir que mon commentaire sera considéré... mais je tenais à exprimer mes interrogations et ma réticence.

Christiane Carrère
Professeure d'anthropologie
Département des sciences humaines
À l'emploi du Collège depuis 1990

PETIT LEXIQUE POUR UNE ÉCOLE HUMANISTE

Par Isabelle Pontbriand, vice-présidente du SEECLG et professeure de français

**PARCE QUE LES MOTS QUE NOUS UTILISONS INFLUENCENT NOTRE FAÇON DE VOIR L'ÉDUCATION...
DISONS « réputation » (ou « renommée ») au lieu de « image de marque » !**

- « image de marque » :
 - a) Dans un récent communiqué de la Direction des affaires corporatives et des communications du Collège Lionel-Groulx (CLG à la une du 8 avril dernier), on nous invitait à participer à une consultation sur le nouveau logo du Collège. Cette consultation était présentée comme une « démarche s'inscriv[ant] dans un processus d'amélioration et de positionnement de l'image de marque de notre organisation. » Dans un *Portevoux* antérieur (celui du 14 décembre 2012), nous avons démontré qu'il est préférable d'utiliser le mot « institution » plutôt que « organisation » pour parler du Collège (le mot « organisation » renvoyant davantage aux domaines de la gestion et de l'économie et non de l'éducation). Sans du tout remettre en question l'expertise et le professionnalisme de l'équipe des communications du Collège, il s'avère important de se questionner sur l'emploi des termes « image de marque » et « positionnement » (réflexion déjà amorcée par Christiane Carrère dans l'article ci-dessus).
 - b) D'emblée, sur le site de l'Office québécois de la langue française, l'expression « image de marque » est liée à trois domaines : le commerce, l'économie et la publicité. Aucun de ces domaines n'est compatible avec l'éducation. On y dit, notamment, que cette expression renvoie à l'« [e]nsemble des caractéristiques, des idées, des croyances et des préjugés qu'évoque une marque de produit ou de service pour un consommateur. » Si nos élèves ne sont pas des clients (cela a été démontré dans le *Portevoux* du 15 novembre dernier), il est évident qu'ils sont encore moins des consommateurs! Ainsi, utiliser l'expression « image de marque » pour parler d'une institution peut contribuer à créer l'impression que l'éducation est une marchandise, un produit de consommation.
 - c) L'OQLF dit aussi que les termes « image de marque » renvoient à l'« [e]nsemble des représentations mentales associées à une marque commerciale, à un produit ou à une entreprise par un public déterminé. » En ce qui concerne une institution d'enseignement, on préférera parler des valeurs de l'institution et non de « représentations mentales » associées à un produit à consommer.
 - d) La définition suivante de l'OQLF pourrait nous sembler la bonne, puisqu'on y parle justement de « valeurs » : « Valeurs ou qualités qui constituent la personnalité d'un individu, d'une corporation ou d'un groupe. » Or on ne peut qualifier une école d'« individu », ni de « corporation » (regroupement de personnes exerçant le même métier ou la même profession), ni de « groupe ».
 - e) Pour sa part, le mot « positionnement » est défini ainsi par l'OQLF : « Positionnement d'une marque ou d'un produit quant à son marché et détermination de la clientèle recherchée. Ce type d'analyse permet de positionner la marque ou le produit sur le marché et il permet aux consommateurs de les distinguer favorablement. »
 - f) On pourrait croire, malgré tout, que ce ne sont que des mots, que c'est le vocabulaire qu'on emploie dans le milieu et que ce n'est pas très grave. Or ces mots sont très fortement connotés et colorent ce dont on parle. D'ailleurs, un membre de la direction des études se demandait récemment si un professeur pouvait refuser l'accès en classe à un étudiant (pour cause de retard, de trop nombreuses absences ou de comportement inapproprié) puisque cet étudiant

avait payé pour ce cours. On voit ici à quel point cette réflexion est influencée par une vision marchande de l'éducation. Heureusement, cette logique n'est pas compatible avec l'éducation et serait, de toute façon, inapplicable. En effet, si un professeur ne peut refuser l'accès en classe à un élève qui a un comportement qui dérange, cet élève restera en classe et nuira alors à l'atteinte d'une pleine satisfaction pour les autres élèves qui ont, eux aussi, payé pour leur cours...!

- « réputation » / « renommée » :
 - a) Bien que le Grand dictionnaire terminologique de l'OQLF ne contienne aucune entrée pour le mot « renommée » et que les définitions du mot « réputation » semblent un peu poser problème, ces mots s'avèrent plus appropriés pour parler d'une institution d'enseignement. Une des définitions du mot « réputation » se décline ainsi : « Façon d'être connu socialement d'après sa qualité de personne, ses qualités morales, sa valeur, ses agissements. » Évidemment, on ne peut parler des « qualités morales » ou des « agissements » d'une institution, mais on peut tout de même s'intéresser à sa « valeur ».
 - b) Le *Petit Robert* nous éclaire un peu plus. Même s'il associe lui aussi davantage le mot « réputation » aux personnes, rien dans les définitions données ne renvoie au domaine commercial. Retenons principalement la définition suivante : « Le fait d'être célèbre, d'être avantageusement connu pour sa valeur. »
 - c) Le mot « renommé », pour sa part, est ainsi défini : « Opinion publique exprimée et répandue sur qqn, sur qqch. [...] Connaissance (d'un nom, d'une personne, d'une chose) parmi un public étendu. »
 - d) Il va de soi que ces deux mots, en mettant l'accent sur la « valeur » de ce dont on parle, permettent de faire référence autant au projet pédagogique d'une institution, à la qualité de ses programmes et, surtout, à la qualité de son enseignement. Et c'est en ces termes qu'on peut rendre compte aussi de la qualité des professeurs, du lien entre eux et les étudiants ainsi que du professionnalisme de tous les autres corps d'emploi d'une institution, car c'est alors l'humain qui est au centre de cette valeur et non l'économie (ou la valeur « marchande »...!).

DES NOUVELLES DE NOTRE FÉDÉRATION

Par Michel Milot, président du SEELG



Il est pratiquement impossible de résumer dans un article court l'ensemble des activités qui se déroulent au niveau national sur le plan syndical. L'appui de la FNEEQ dans les dossiers locaux est une chose, mais le travail de la Fédération, à travers celui du Regroupement cégep et de ses représentants pour la pérennité du réseau collégial et pour la poursuite des travaux en lien avec la profession enseignante, est d'un tout autre ordre. Le nombre et la complexité des dossiers font en sorte que les réunions se multiplient à un rythme effréné : regroupements cégeps (7-8 février, 4-5 avril, 23-24 mai), colloque cégeps en région (17-18 avril), en plus du prochain conseil fédéral (29, 30 et 31 mai). Vos représentants participent à ces instances de façon assidue et active, car celles-ci ne peuvent fonctionner sans l'apport et la connaissance des enjeux que nous vivons localement. De la même manière, ces rencontres d'informations, d'échanges et de décisions stratégiques nous permettent, au local, de rester à jour et d'avoir une perspective d'ensemble dans le but de maintenir une action syndicale cohérente et pertinente.

La fin de certains travaux aux comités de convention?

Notre convention collective met en place des comités paritaires dits «comités de convention ». Ce sont : le comité consultatif sur la tâche (CCT, 8-5.13), le comité national de rencontre (CNR, 2-2.05), le comité consultatif national d'accès à l'égalité (CCNAE, 2-2.04) et le comité paritaire de placement (CPP, 5-4.12). Chacun de ces comités a des mandats bien définis. Par exemple, lors de la signature de la convention collective actuelle, les parties ont convenu de confier les travaux sur la répartition des 403 ETC additionnels prévus notamment pour les nombreuses préparations et pour l'encadrement des nombreux étudiants au CCT. Les parties ont par ailleurs confié les travaux sur l'impact des étudiants avec des besoins particuliers (EBP) au CNR. La fin des travaux au CNR sur l'impact des EBP sur la tâche a laissé un goût amer à nos représentantes de la FNEEQ (Isabelle Bouchard et Nicole Lefebvre) sur ce comité. En effet, la lenteur des travaux ainsi que le manque de volonté ministérielle pour l'ajout des ressources en ETC (par la bonification de la CI par exemple) pour des étudiants *réellement présents* dans nos classes ont littéralement court-circuité le processus de négociation mis en place. Alors que les parties reconnaissaient, à la signature de la convention, que les EBP constituaient un facteur d'alourdissement de la tâche enseignante, un désaccord porte maintenant sur la nature du problème. Pour la partie patronale, la question des EBP est une question *collective* et nécessite donc une solution *collective* alors que pour la partie syndicale, loin d'être en désaccord avec un certain aspect collectif, considère toutefois qu'une partie de la solution passe par un ajout de ressources réel en ETC. Ainsi, lors de la dernière rencontre du CNR, la partie patronale a présenté une liste de moyens pour soulager l'enseignement, et ce, à coût zéro. La plupart des moyens proposés sont déjà en pratique dans les collèges (discussions en département, rencontre des ressources du Collège (SAIDE) avec les profs, formation par le SAIDE, documents explicatifs, signalisation rapide, etc.), alors que les autres (nommer une personne ressource au département (sans libération!), utiliser la colonne D ou utiliser les ressources additionnelles, i.e. piger dans les 403 ETC) sont carrément inacceptables! Au dernier regroupement cégep, à la lumière du rapport de nos représentantes au CNR, la majorité des membres présents en sont arrivés à ce constat : l'idée de relayer certaines demandes importantes aux travaux des comités de convention constitue une pratique qu'il faudra revoir. En effet, quel est notre rapport de force entre deux négociations? Il faudra en tenir compte lorsque viendra le temps de signer une prochaine convention collective!

Rôle des conseils d'administration

Lors de l'intervention de la Sûreté du Québec à Lionel-Groulx le 15 mai dernier, le rôle qu'a joué le conseil d'administration du Collège dans ces événements a soulevé plusieurs interrogations. L'automne dernier, Isabelle Billaud (professeure de français/littérature) et moi avons travaillé à la rédaction d'un questionnaire sur le rôle des C.A. J'ai distribué ce questionnaire au regroupement cégep des 8 et 9 novembre dernier et, à partir des réponses obtenues des différents syndicats de la FNEEQ, nous avons travaillé à la rédaction d'un rapport (merci à Isabelle Billaud, qui a fait l'essentiel!) que nous publierons dans le prochain *Portevoix*. Par ailleurs, j'ai présenté ce rapport au dernier regroupement cégep.

Nombreuses préparations en musique

Le dossier des nombreuses préparations en musique est un dossier extrêmement complexe. La dernière convention collective a modifié un paramètre de la CI qui fait en sorte que celle-ci devient très élevée à partir de quatre préparations différentes. Or les professeurs de musique, principalement à cause des leçons d'instrument individuelles, ont beaucoup de préparations différentes. Afin de prévenir que toutes les ressources ne servent qu'à musique, il a fallu traiter la situation en musique séparément des autres disciplines (cet effet n'avait pas été anticipé au départ). On a donc suspendu l'application de cette mesure pour les enseignants de musique. Après trois années de travaux et la proposition d'une solution avantageuse pour 5 des 8 collèges qui offrent le programme de musique (dont Lionel-Groulx), la coordination du regroupement a malheureusement dû recommander l'abandon de cette mesure et la

poursuite des travaux au comité consultatif sur la tâche l'an prochain (cela entraînait trop de problèmes dans d'autres cégeps). La solution proposée aurait permis au Département de musique d'obtenir près de 1 ETC supplémentaire pour effectuer la même tâche l'an prochain. Ce seront donc des ressources perdues pour une quatrième année consécutive. Mario Vigneault (coordonnateur du Département de musique) et moi avons clairement exprimé notre déception lors d'une rencontre FNEEQ le 12 mars dernier.

DEUXIÈME TOURNOI DE GOLF RÉGIONAL AU PROFIT DU CAMP VOL D'ÉTÉ LEUCAN-CSN

Par Patrick Lebonnois, responsable aux dossiers syndicaux



Le Conseil central des Laurentides (CCL) organise, pour une deuxième année, un tournoi de golf au profit du camp Vol d'été Leucan-CSN. L'événement se tiendra le 1^{er} juin prochain au Club de golf Le Chantecler à Ste-Adèle.

Une somme de 400\$ avait été prévue lors du dernier budget pour la participation de 4 joueurs, mais comme le prix cette année est de 125\$ par joueur(euse), les participant(e)s devront déboursier 25 \$ chacun. Le prix du billet donne droit à une partie de golf (naturellement!), à la voiturette, à une collation et à un souper quatre services.

Nous ferons tirer quatre billets parmi tous les membres intéressés à participer à cet événement. Je vous invite donc à me manifester votre intérêt par courriel (p.lebonnois@gmail.com) avant le 15 mai 2013 prochain. Fait à noter : les inscriptions se font de façon individuelle.

Vous n'êtes pas un fana de golf? Pas de souci, vous pouvez faire un don en passant au F-202. La totalité de la somme recueillie sera versée à l'organisme.

Le camp Vol d'été

C'est en 1985 que Leucan crée le seul camp d'été familial au Québec destiné aux enfants atteints de cancer. Les jeunes et leur famille participant à ce camp proviennent de toutes les régions de la province. Puisque les enfants sont pris en charge par une équipe médicale (5 médecins et 12 infirmières) et plus de 120 bénévoles durant toute la durée du séjour, ce camp permet un répit aux familles en leur permettant de profiter de vraies vacances.

Le camp est d'une durée de deux semaines et accueille plus de soixante familles par semaine. Cette année, le camp se tiendra à la Base de plein air Le Saisonnier de Lac-Beauport, du 18 juillet au 4 août.



Si vous avez des questions, des commentaires ou des textes que vous aimeriez publier dans le *Portevoux*, il vous est possible d'envoyer un courriel ou de téléphoner à Isabelle Pontbriand, vice-présidente du SEECLG et responsable à l'information.

✉ ipontbriandseeclg@gmail.com

☎ 450 430-2120, poste 2777



Nous sommes sur Facebook ! Recherchez l'utilisateur Syndicat SEECLG et devenez ami avec lui!